Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260630-D2026063003-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 22 juin 2026. Date d'affichage : 22 juin 2026.
L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, Mme SAMSON Maryline, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BOUTET Frédéric, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme DELESNE Elodie, M. GORON Eric, Mme GUELET Maude, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENT EXCUSE : M. GUILLARD Philippe ; ABSENTE : Mme RABOLION-LERAY Karine. Secrétaire de séance : Mme DELESNE Elodie.

DELIBERATION n° 2026-06-30-03 : Subvention à l'U.S.L.

Vu la délibération n° 2026-04-09-06 du 9 avril 2026 relative aux subventions accordées par le Conseil municipal aux associations,
Considérant la réception ultérieure de la demande de subvention de l'association Union Sportive du Linon (U.S.L.),

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 100 € à l'U.S.L.

La commission Finances réunie le 29 juin 2026 a émis un avis favorable.

M. le Maire demande à M. AFCHAIN, qui l'accepte, de ne pas participer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR (M. AFCHAIN ne prend pas part au vote) approuve le versement d'une subvention de 100 € à l'association Union Sportive du Linon.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 06/07/2026